

Le Courrier du SNALC Créteil

Trimestriel
N° 44
Janvier 2005

" LE DIALOGUE A MAL FONCTIONNE "

Fin novembre, un professeur a été agressé au lycée Darius Milhaud du Kremlin-Bicêtre, par une élève, accompagnée de son père. Elle avait été exclue à titre conservatoire.

Le Parisien du 3 décembre rapporte les propos des professeurs du lycée : " climat de violence qui dégénère [...], nombreuses bagarres entre élèves, et pas seulement à mains nues, intrusions extérieures [...], un surveillant a été agressé à la porte du lycée ". Et un collègue de préciser : " c'est un lycée en état de délabrement avancé, il n'y a pas de sécurité matérielle [...], il y a surtout une non-gestion de la violence "...

En parallèle, *Le Parisien* cite aussi la réaction " eau de bouillon " de l'Inspection Académique du Val-de-Marne : " ce n'est pas un événement de violence caractérisée, pas une agression extérieure [sic !] "...

Interprétation tout aussi " pensée correcte " de l'incident selon l'I.A. : " le dialogue entre le lycée et les parents a mal fonctionné ". Et voilà pourquoi votre fille est muette ! Quant à ce lycée, toujours dixit l'I.A. du 94, c'est, bien entendu, " un lieu positif où l'on fait de bonnes études "...

De bonnes études... en section sports de combat, sans doute ?

Une fois de plus, notre administration nous insulte en minimisant un événement grave. La politique de l'autruche tourne ici à la provocation caractérisée, dans le plus pur style " langue de bois ".

Ce qui n'empêche pas, bien entendu, rectorat et inspections académiques de se barder de hautes grilles, de vigiles en rangs denses, et de contrôles ! Mais, vous, ne faites surtout pas ce que je me permets de faire, moi !

Et surtout pas de vagues ! On enterre les affaires. On étouffe, on étouffe... Comme dans les cas de pédophilie avérée, où une simple mutation d'office suscite des petites victimes supplémentaires. Comme pour notre " merveilleux " Concorde qui, dès sa mise en service, a révélé des faiblesses, soigneusement cachées, et connu de graves incidents, eux aussi systématiquement minimisés ou passés sous silence. Comme pour l'amiante, dont certains connaissaient pourtant fort bien les dangers. Comme pour le nuage de Tchernobyl, qui s'était arrêté à nos frontières...

Mais revenons à notre Éducation nationale, même si elle est ainsi loin d'être seule à cacher la vérité à l'opinion publique, loin d'être seule à mentir. Monsieur Jack LANG a ainsi récemment reconnu qu'il avait " sous-estimé " la question du voile islamique... Enfin une goutte de vérité dans un océan d'hypocrisie, me direz-vous ?

Soit ! Mais quelle lenteur dans la réflexion et dans l'aveu !

Gérard TAFFIN

Le Courrier du SNALC Créteil
1, rue Augereau - Bât. A 2 - 77000 MELUN
CPPAP n° 4034 D 73 S ISSN 1256 - 6616

Disposé de timbrage MELUN 0015



Déposé le 24/01/2005

80 / 54 / 75 0

OS IdF2 - 77

M. NORBERT REBMANN
19 CHEMIN DE CHELLES
77410 CLAYE SOUILLY
CLAYE SOUILLY CC T1

Éditorial	p. 1
Mutations 2005	p. 2
Le calendrier rectoral	p. 2
SNALC à votre service ...	p. 2
Hors classe Certifiés	p. 3
Conseils pour votre mutation	p. 3
Fiche mutations Inter	p. 4
Fiches Hors classes	p. 5
Avancement d'échelon	p. 6
Adhérez au SNALC	p. 6

Directeur de publication
Jean-Claude GOUY
2, allée des Souches Vertes
77420 CHAMPS-SUR-MARNE

Imprimeur
Imprimerie Couturier
29, rue Jean-Jaurès
77410 CLAYE-SOUILLY

MOUVEMENT DE MUTATIONS 2005

La première phase dite **inter académique** du mouvement général, qui concernait les titulaires de l'académie de Créteil souhaitant *changer d'académie*, les titulaires voulant *réintégrer l'académie* après congé ou détachement, les titulaires actuellement en *affectation provisoire*, et tous les stagiaires IUFM qui devaient demander une *première affectation*, est en cours.

Pour cette première phase inter académique, la vérification des vœux et des barèmes va se tenir au rectorat de Créteil, avec la participation de tous vos élus syndicaux, dont les quatre élus SNALC, **du 26 au 31 janvier**.

Nous vérifierons les vœux et les barèmes, et demanderons éventuellement leur rectification, en cas d'oubli ou d'erreur, de tous nos adhérents concernés, de tous les collègues nous ayant renvoyé une fiche syndicale, et nous les préviendrons aussitôt du résultat de ces commissions vœux et barèmes.

Le prochain numéro de ce journal académique *Courrier du SNALC Créteil* vous en donnera également un compte-rendu.

Les **formations paritaires nationales**, avec les élus nationaux SNALC, prononceront **du 17 au 25 mars** - donc une quinzaine de jours plus tôt que l'an dernier - les mutations des titulaires d'une académie à l'autre, et les affectations des stagiaires IUFM dans une première académie.

Commencera alors, tout au long d'avril, la **seconde phase**, dite **intra académique**, d'affectation à l'intérieur de l'académie de Créteil. Le SNALC publiera, au printemps, tous les conseils utiles. Mais bien consultez le SNALC *avant de saisir vos vœux à l'intérieur de l'académie*, en particulier si vous êtes en rapprochement de conjoints : les règles imposées sont subtiles, certaines changent cette année, le SNALC pourra vous indiquer les vœux (et l'ordre de vœux) qui vous apporteront le plus de points.

Les **formations paritaires académiques**, où siègent vos **élus académiques** SNALC, feront ce mouvement intra à *la mi juin*, ou dans la *seconde quinzaine de juin*, puis viendront *courant juillet* et *fin août* les affectations des titulaires remplaçants, des collègues en situation provisoire, et des M.A.

VACANCES 2005

Hiver	19 février / 7 mars
Printemps	23 avril / 9 mai
Été	2 juillet
Prérentrée	1er septembre
Rentrée	2 septembre

Départ en vacances
le jour indiqué, après la classe
Retour de vacances
le matin du jour indiqué

LE SNALC CRETEIL A VOTRE SERVICE

Président

Gérard TAFFIN
tél./fax 01.64.37.20.02.
✉ snalc-creteil@wanadoo.fr

Trésorier

Loïc VATIN
93, avenue Mendès France
94880 NOISEAU

Contacts Mutations

Jean-Claude GOUY
tél. 01.47.70.00.55 (journée)
& tél. 06.08.77.31.21

Loïc VATIN
tél./fax 01.49.82.36.31 (avt 20 h)
✉ snalc-creteil@wanadoo.fr

QUELQUES DATES PREVISIONNELLES...

*sous réserve des habituels retards
... ou de changements de dates*

- Vérification des vœux et des barèmes **mouvement inter académique**
27, 28 et 31 janvier : Agrégés, Certifiés, AE, 27 janvier : PLP, 28 janvier : CPE, 31 janvier : EPS
- Liste d'aptitude pour l'accès au corps
des professeurs d'EPS : 7 février, des Certifiés : 9 février, des Agrégés : 10 février, des PLP : 15 février
- **Avancement d'échelon**
MA : 8 février, Certifiés et AE : 14 mars, CPE : 16 mars, enseignants d'EPS : 22 mars, PLP : 23 mars
- **Hors classe des Agrégés** : 15 mars

HORS CLASSE CERTIFIES, P.EPS, PLP

LA " REGLE DU JEU " CHANGE TOTALEMENT !

Vous le savez, il n'y a plus cette année acte de candidature !!!

Le rectorat est supposé étudier les "mérites" et le "profil" de chaque collègue *promouvable*, donc de tout collègue ayant atteint au moins le 7^{ème} échelon.

Cela selon des critères que le SNALC vous a expliqués et détaillés dès la récente *QUINZAINE* n° 1233 du 3 janvier, *QUINZAINE* que vous pouvez encore nous demander, au 4 rue de Tréville.

La manière d'appliquer ces nouveaux critères et les éventuelles spécificités qu'ajoutera l'académie de Créteil ne seront connues qu'à l'issue d'une réunion de concertation rectorat/syndicats, dont bien sûr le SNALC, qui ne se tiendra que le 14 FEVRIER.

Nous vous détaillerons donc ces modalités, en particulier le barème retenu par le rectorat, dans notre prochain journal académique : vous pouvez toutefois nous envoyer dès maintenant la fiche p. 5.

Attention !

S'il n'y a donc plus de candidature, vous DEVEZ toutefois, pour défendre et augmenter vos chances, déposer, en quelque sorte, un dossier informatique, en complétant soigneusement le " site " individuel dit I prof que le rectorat a ouvert sur Internet pour chacun d'entre nous !

Les récents numéros de la *QUINZAINE* SNALC vous ont expliqué en détails comment fonctionnaient ces sites, et comment y accéder :

www.education.gouv.fr

page d'accueil : cliquer " académies ", cliquer la zone " Créteil " sur la carte, page d'accueil : cliquer " I Prof "

Vérifiez et complétez peu à peu et dès maintenant votre site personnel, avec vos titres, vos états de service, vos éléments de carrière, et avec le maximum des activités et des critères énumérés par la fiche SNALC de la page 5.

Envoyez nous impérativement copie de ce que vous aurez saisi, avec votre fiche syndicale.

TOUTE L'EQUIPE DU SNALC CRETEIL
vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2005

COMMENT LE SNALC PEUT-IL VOUS AIDER POUR VOTRE MUTATION ?

Pour le mouvement inter académique, si vous ne nous l'avez pas déjà adressée, renvoyez au SNALC, 4 rue de Tréville, 75009 PARIS la fiche syndicale de la page 4 de ce journal : grâce à elle nos élus nationaux pourront suivre et défendre votre mutation ou votre première affectation en commission nationale, fin mars, et vous prévenir, dès le soir de la formation paritaire, de votre résultat.

Ensuite, pour le mouvement intra académique, n'oubliez pas de nous demander conseil AVANT de saisir vos vœux, courant avril, sur Internet, en tout cas avant le renvoi de votre confirmation de demande papier, sur laquelle vous pourrez procéder à des modifications, si nécessaire, mais qui deviendra ensuite définitive.

Nous connaissons bien les "règles du jeu", les "barres" de l'an dernier, les vœux efficaces ou au contraire imprudents, les justificatifs et conditions indispensables pour telle ou telle bonification. Nous pouvons vous éviter des erreurs, vous aider à obtenir le maximum de points et à saisir la demande la plus sûre possible.

Jean-Claude GOUY

PRIORITES MEDICALES

Le Groupe de Travail chargé de l'examen des demandes de priorités médicales pour le mouvement inter académique s'est tenu le 6 janvier pour Créteil. C'est le médecin conseil du rectorat qui donne ou refuse la priorité, et précise les situations graves.

Les syndicats, dont le SNALC, sont intervenus pour faire relever un certain nombre de priorités, et pour une réécriture plus favorable des avis.

80 % des demandes ont ainsi reçu avis favorable pour la priorité, et 20 % un avis " très prioritaire ".

Mais, en dernier ressort, c'est le ministère qui donne ou non la priorité : il est hélas à craindre qu'il n'en retiendra, comme l'an dernier, qu'un plus faible nombre, et en particulier aucune pour obtenir Paris...

INFORMATIONS ET CONSEILS DE CARRIERE

SNALC 4 rue de Tréville
Paris 9^{ème},
M° Grands Boulevards

tél. 01.47.70.00.55
10 h-12 h et 14 h-19 h

LOI D' ORIENTATION

**LE SNALC NE PEUT PAS
DONNER SON ACCORD !**

Il n'est certes pas question de s'associer contre cette loi à ceux qui veulent aggraver la loi JOSPIN de 89, étendre à tout le collège unique et l'hétérogénéité systématique, refuser la liberté pédagogique, imposer le moule IUFM...

Mais le SNALC ne peut pas non plus approuver le projet FILLON. Le SNALC demande que le gouvernement remette enfin en cause la loi de 89 et le collège unique, que le projet ne fait que pérenniser !

Mouvement Général Uniquement
1ère phase, Inter-académique

1^{re} affectation Mutation
 Réintégration : conditionnelle non conditionnelle

Ne rien inscrire dans ce cadre

NOM : _____ Prénom : _____

Rose : _____ Sexe : Homme Femme

Discipline : _____ Code disc. : _____ Grade : _____

Echelon : _____ Depuis le : _____

Date de naissance : _____

Tél. : _____

Fax : _____

courriel : _____

Situation fam. Célibataire Marié(e) Union Libre avec enfant(s) reconnu(s) ou Pacs depuis le : _____

Veuf(ve) Divorcé(e) Garde Conjointe

Conjoint : profession : _____ commune de travail : _____ depuis : _____

Situation adm. Poste Fixe ATP TZR Disponibilité Autre : _____ Titulaire depuis : _____

Stagiaire : ex-titulaire "en situation" 15-18 h IUFM 4-6 h

Si stagiaire "en situation", situation antérieure : _____

Etablissement d'affectation 2004-2005 : _____ ZEP/violence/PEP oui non

sur ce poste depuis : _____ autre affectation réelle éventuelle : _____ ZEP/violence/PEP oui non

Ex-TA réaffecté sur ZR en 99 Ex-stagiaire IUFM 2000 2001 2002 2003 2004

Justificatifs envoyés à la DPEI oui : cf-joint photocopies non

Avez-vous déposé un dossier médical ? oui non Avez-vous subi une Carte Scolaire ? oui en _____ non

Vous demandez, sur tous ou certains voeux, les **bonifications** de :

Originaire DOM IMM/Mayotte

Voeu unique Corse

Autorité Parentale Unique / garde conjointe

Rapprochement Familial / PACS

Séparation

Mut¹ Simultanée (ex-Poste Double) avec M. et Discipline du conjoint (en mut¹ simultanée)

Autres demandes (remplir une fiche spéciale par **mouvement spécifique** - voir *Quinzaine* n° 1230 du 1^{er} novembre)

C.N.E.D. (Réemploi, Réadaptation) Sections Internationales

Détachement Supérieur Etranger, Coopération

Détachement Défense Lycées français à l'étranger

Détachement Agricolture T.O.M. autres que Mayotte

Priorité Médicale Priorité Handicapé(e)

Mut¹ Simultanée (ex-Poste Double) avec M. et Discipline du conjoint (en mut¹ simultanée)

Classes Préparatoires (CPOB)

B.T.S. (classes de)

Chef de Travaux

Autres (précisez) :

PARTIE A COMPTER SUR TOUTS VOS VOEUX ET DANS TOUTS LES CAS

■ Ancienneté

Echelon au 30.08.2004 (promotion) ou au 1^{er} 09.2004 (reclassement) échelon x 7 pts (minimum 21 pts) (1)

Hors-Classe : + 49 pts ou Classe Exceptionnelle : + 77 pts (en plus des 7 pts/échelon) max. global 96 pts

Ancienneté : Nominatif dans le poste actuel (2) : _____

■ si carte scolaire (3) ou TA réaffecté TR en 99, dans le poste perdu : _____

10 pts par an, en comptant 2004-2005, y compris ATP / congé de mobilité / année éventuelle de Service National (cf p. XII), stage en situation 15-18 h (pas stage 4-6 h), années sur poste perdu par carte scolaire,

ex-années de TA si réaffecté TZR en 99 : ans x 10 pts

plus majoration forfaitaire : 4 ans 25 pts, 8 ans 50 pts, 12 ans 75 pts, 15 ans 100 pts, etc. (25 pts par tranche de 4 ans)

■ Bonifications

..... années de TATR antérieures à 2004-2005 (si actuellement TZR, TA réaffecté TR en 99 ou en ATP après TR) x 20 pts

plus majoration forfaitaire globale (à partir de 5 ans) TATR : 20 pts

Affectation Prioritaire Justifiant Valorisation : mesures transitoires

établissement ZEP sensible, rural isolé, PEP (hors PEP IV) : 1 ou 2 ans 30 pts, 3 ans 65 pts, 4 ans 80 pts, 5 ans ou plus 100 pts

PEP IV Ile-de-France : 1 à 4 ans dans ce même établissement PEP IV, points APV (30 à 100 pts) ; 5 ans ou plus, 600 pts

Lauréat concours 2004 ex-MA, MI, SE, etc. (6) : reclassé 2^{ème} échelon, 50 pts, 3^{ème} échelon, 80 pts, 4^{ème} échelon ou plus, 100 pts

Enseignant, en particulier PLP, après stage de reconversion validé, en 1^{er} mutation : 30 pts

Sportif de haut niveau 50 pts/année d'ATP (4), maximum 200 pts sur toutes académies

■ POINTS A NE COMPTER QUE SUR CERTAINS VOEUX, A DIVERSES CONDITIONS

■ Bonifications

Stagiaire IUFM, sur le seul 1^{er} voeu : 50 pts

Voeu préférentiel (ex-Convention géographique) : académie antérieurement demandée :

depuis 19..... (nombre d'années - 1) x 20 pts (voir conditions p. XV)

Simultanée entre non-conjoints sur académie antérieurement demandée : 20 pts

Corse, sur voeu unique Corse : 600 ou 800 (tous) : 800 pts (stagiaires en situation ex-MA/contractuels 4^{ème} échelon ou plus)

■ Priorités

DOM

originaire ou conjoint/pacsé ou enfant d'un originaire (8)

Mayotte en voeu 1

600 pts (sur ce seul voeu) si centre Intérêts Matériels et Moraux (cf p. XV)

Ex-fonctionnaire

Académie de l'ancien poste (hors EN, privé sous contrat ex-public 2^{ème} degré) 1 000 pts

Cf. emploi fonctionnel

Académie du conjoint 1 000 pts

■ BONIFICATIONS FAMILIALES (mariage/PACS au plus tard le 10 décembre 2004, ou enfant reconnu par les deux parents) (9)

Enfants à charge de moins de 20 ans au 01.09.2005 (sur académie du conjoint et academies limitrophes) :

1 enfant 50 pts, 2 enfants 100 pts, 3 enfants ou plus 150 pts

Autorité Parentale Unique (sur tous voeux) **titulaires uniquement** : 80 pts

Rapprochement Familial (10) sur académie de résidence et/ou de travail du conjoint et seules académies limitrophes : 150,2 pts

plus Années de séparation effective (11) (sauf stagiaires IUFM ou réintégration, sauf simultanées, et sauf entre dpts 75, 92, 93, 94) :

1 an 50 pts, 2 ans 75 pts, 3 ans et plus 100 pts

Conjoints/pacsés en mutation simultanée : 80 pts (voir p. XV)

(1) Ex-titulaires d'un autre corps de fonctionnaires reclassés à titularisation : échelon de l'ancien corps (joindre l'arrêté d'échelon)

(2) Ou dans le dernier poste occupé avant disponibilité ou congé

(3) Ou changement de corps ou de grade

(4) ATP dans la seule académie d'intérêt sportif

(5) Si conjoint/pacsé ayant un emploi, ou ANPE après emploi

(6) Si séparation effective (2 dpts différents) cette année (sauf stagiaires IUFM)

(7) Pas de séparation pour année de non-act-

(8) Uniquement stagiaires en situation 2004

(9) Sur ce seul voeu, et sur justificatifs

VOS VOEUX (respectez le libellé de votre demande officielle)

si vous modifiez vos voeux après l'envoi de cette fiche, ou si vous annulez votre demande, prévenez le SNALC

n°	Académie	vbsc	rbsc	adm	n°	Académie	vbsc	rbsc	adm	n°	Académie	vbsc	rbsc	adm
01					11					21				
02					12					22				
03					13					23				
04					14					24				
05					15					25				
06					16					26				
07					17					27				
08					18					28				
09					19					29				
10					20					30				
										31				



4, rue de Tréville - 75009 PARIS
☎ 01.47.70.00.55
✉ gpesper@snalc.fr

NOM M. Mme. Mlle
Prénom
Nom de jeune fille
Date de naissance | | | | | | | | | | | | | | | |
Adresse

Té | | | | | | | | | | | | | | | |
Fax | | | | | | | | | | | | | | | |
e-mail

Etablissement d'exercice

| | | | | | | | | | | | | | | |
 Sensible ZEP Violence PEP PEP IV
depuis

Notes obtenues pour 2003-2004 :
Note pédagogique / 60 + Note administrative / 40
Note globale / 100 ou / 20 (CE-CPE)
Echelon au 01.09.04 Depuis le | | | | | | | | | | | | | | | |
Éventuel reliquat d'ancienneté au 01.09.2004
Éventuel Avantage Spécifique d'Ancienneté

.....
.....
au Grand Choix	notre calcul
au (Petit) Choix
à l'ancienneté

voir tableau des temps dans chaque échelon au verso
Dates extrêmes des congés (sauf maladie, CLM, CLD) et nature
(disponibilités, congé parental ...) depuis votre dernière promotion

Dernière inspection par M
le | | | | | | | | | | | | | | | |
Discipline et date des examens et concours ou promotions

Licence de
 CAPES CAPET CAPES CAPLP
 théorique pratique en | | | | | | | | | | | |
 Bi-A. misibilité à l'agrégation Agrégation en | | | | | | | | | | | |
 Liste d'Aptitude Agrégés Certifiés en | | | | | | | | | | | |
Observations éventuelles : joindre une lettre à cette fiche

Avancement d'Echelon 2004-2005

du^{ème} au^{ème} échelon
(classe normale)

Académie
Grade

Discipline
Echelon MA I II III
 poste fixe Zone de Remplacement
 stagiaire ex-titulaire d'un autre grade

Affectation officielle (si différente de l'établissement d'exercice)
Etablissement

| | | | | | | | | | | | | | | |
ou Z.R. de

A chaque échelon, et pour le Grand Choix d'une part, pour le Choix
d'autre part, une fois établi le nombre de promus possibles, sont retenus
les promoteurs ayant la note globale (note administrative + note
pédagogique) la plus élevée.
En cas d'égalité de note globale : le (ou les) collègue(s) le (s) plus âgé(s)
l'emporte(nt).

Pour chaque possibilité de promotion,
il n'y a qu'un seul examen.
Les promoteurs au grand et petit choix
entre le 01.09.2004 et le 31.06.2005
(Professeurs de Chaires Supérieures : au 01.01.2005)
sont examinés par les
Commissions Administratives Paritaires de 2005

Si tel est votre cas, supprimez dès maintenant cette fiche :
Agrégés, Chaires Supérieures, Détachés : au SNALC
Autres Corps : au Secrétariat académique du SNALC

Merci de joindre un timbre au tarif lettre, sans le coller
Les avancements des Hors-Classes
(automatiques et à rythme unique)
et les passages à l'ancienneté
ne sont pas examinés en CAP

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, vous acceptez en
remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires
à l'examen de votre carrière, lui demandez de vous communiquer en
retour les informations sur votre carrière auxquelles il a accès à l'occu-
sion des CAPA, ou CAPN, et l'autorisez à les faire figurer dans ses
fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi
et sans demande contraire de votre part.

Date et Signature

4, rue de Tréville - 75009 PARIS
☎ 01.47.70.00.55

NOM M. Mme. Mlle
Prénom
Nom de jeune fille
Date de naissance | | | | | | | | | | | | | | | |
Adresse

Té | | | | | | | | | | | | | | | |
Fax | | | | | | | | | | | | | | | |
Courriel

Etablissement d'exercice : code | | | | | | | | | | | | | | | |
Nom
| | | | | | | | | | | | | | | |
 Sensible PEP ZEP Plan violence PEP IV
Académie de l'année précédente :

cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être)
\$1 de votre établissement

Cotisations 2004-2005

ANCIENNETÉ (en années)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
185	130	127	161	122	178	155	101	122			
186	147	137	172	131	185	159	103	131			
187	159	144	177	137	186	165	125	137			
188	165	148	178	142	187	169	130	142			
189	171	158	187	148	193	177	136	148			
190	201	177	162	191	158	183	143	157			
191	180	187	193	161			146	180			
192	186	174		169				158			
193	191	177		173				180			
194	184	182		177				163			
195	197	187		184				168			

La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine et son envoi à domicile.
Prix au numéro : 6 € - Abonnement 1 an : 101 €
* Mi-Temps, temps partiel, CPA : 75 % de la cotisation correspondante.
* Couples : remise de 40 % sur la cotisation la plus élevée.
* Congé parental, Disponibilité, CFA, Retraites : 101 €.
* Catégories non mentionnées : consulter le trésorier académique.
* Les diverses réductions ne sont pas cumulables. Pas de cotisation inférieure à 101 €.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, vous acceptez en remplissant cette
fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de votre carrière,
lui demandez de vous communiquer en retour les informations sur votre carrière,
auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail
et l'autorisez à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de
rectification prévus par la loi et sans demande contraire de votre part.

Adhésion Renouvellement

Fiche à renvoyer, avec le chèque correspondant (à l'ordre
du SNALC) à votre Trésorier académique (voir ci-dessous)

Académie Discipline
Grade Depuis le | | | | | | | | | | | | | | | |
Echelon
Stagiaire IUFM en situation, ancien grade
Formateur IUFM GRETA
Enseignement en CPSE en STS
CNED : Détaillé Réadaptação Réamplié Délégation ponctuelle
 temps complet mi-temps temps partiel, fraction :
 poste fixe T.Z.R.
 cotisation couple avec M.
SI T.Z.R. : Z.R. de
Et de rattachement

SNALC - M. ANASTAY 101, rue Dr Cabrit - 15012 Marseille Tél 04.71.40.54.98	SNALC - M. FLEURY - La Clau du Marais 42, av. des Saugères - 65000 Sures merle.jourde@wanadoo.fr	SNALC - S. de Besenon 10, rue du Grand Océan - 70000 Valenciennes Tél-Fax 03.81.55.75.85 sbesenon@wanadoo.fr	SNALC - M. BIHOUT 10, rue Jules Verne - 14100 Lisieux Tél-Fax 02.33.27.73.32	SNALC - M. PASSIGNAT Vernueil en Bout. - 05500 St-Pourçain Tél 04.70.43.80.25 Fax 04.70.43.86.02	SNALC - M. OLMETA Quartier Tièble - 20277 Saint-Pierre Tél 04.95.21.01.89 Fax 04.95.21.20.04	SNALC - M. WITN 93, av. Mercedes France - 94800 Noisieux Tél-Fax 03.30.45.80.12	SNALC - 440, chemin du Lencost 39110 Dolomieu snalclencost@wanadoo.fr	Mme LECROUX - 02, rue Feldbacher 56200 Helmenas Tél-Fax 03.21.55.39.02 mlecroux@wanadoo.fr	SNALC - Mme GUALCO 6, rue Cord - 23200 Aubusson Tél 03.03.07.28 & 06.61.95.43.10 snalcgualco@wanadoo.fr	SNALC - 3, rue de l'Abbaye 85000 Saint-James Tél-Fax 02.51.91.28 snalcsainjames@wanadoo.fr	SNALC - 3, av. du XX ^e Corps - 50000 Nancy Tél-Fax 03.83.38.42.02 & 03.83.41.13.70 snalcnancy@wanadoo.fr	SNALC - 23, av. de la Hève aux Bonnots - 48240 Avilly Tél-Fax 02.26.15.93.45 snalcbonnots@wanadoo.fr	SNALC - 4, rue L.R. Chénard 45400 Fleury les Aubais Tél-Fax 02.38.54.91.26 snalcfleury@wanadoo.fr	Mme GORBERT - SNALC Paris 65-65, rue Antier Roussel - 75015 Paris Tél 01.48.24.04.40 Fax 01.48.22.02.50 mgorbert@wanadoo.fr	Mlle LA DRUQUEPPEE - Anzi 30 31, rue de la Couronne - 75003 Nord Tél 05.90.52.03.92 & 05.49.50.94.43 ladruqueppee@wanadoo.fr	M. ROUREAU 19-Fax 03.28.02.32.05 enacmaro@snalc.com	M. CHOTA - SNALC 375, rue Mal Locher - 69400 St-Denis Tél 05.27.70.09.98 Fax 05.27.73.55	Mme VIGARIÉ - 296, rue de l'Église 76520 Bois-Guillemot Tél 02.35.97.55.09 Fax 02.35.97.89.08 mmevigarie@wanadoo.fr	Mme SUTTER 20, rue Kirchsch - 67240 Schmitzh Tél 03.88.02.80.95 & 03.83.26.12.45 mmsutter@wanadoo.fr	M. WNSOEN piers-puyon@wanadoo.fr Tél-Fax 05.34.14.67.19	Mme MASSELIN - SNALC Versailles 65-65, rue Antier Roussel - 75015 Paris Tél 01.48.24.05.15 Fax 01.48.42.02.50 masselin@wanadoo.fr	SNALC-CSEN cumen@nord.fr Tél-Fax 01.67.05.36.87
--	--	---	--	--	--	---	---	---	--	---	---	---	--	--	---	---	--	--	---	---	--	---